

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 111 bis

Publié le 15 mars 2023

#### **SOMMAIRE**

# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision du 15 mars 2023 portant délégation de signature aux agents de la DREAL Hauts-de-France annule et remplace la décision du 24 janvier 2023

#### DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Arrêté du 10 mars 2023 d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État, Branche "Routes-bases aériennes" au titre de 2023, organisé par la Direction Interdépartementale des Routes Nord.



### Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

#### **DÉCISION**

#### portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France Abroge et remplace la décision du 24 janvier 2023

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL);

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2023 nommant monsieur Julien LABIT ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hautsde-France:

Vu l'arrêté du préfet cu Nord du 3 mars 2023 portant délégation de signature à monsieur Julien LABIT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2007 portant création du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI) du Hainaut-Cambrésis-Douaisis ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hautsde-France:

#### DÉCIDE

#### Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord en date du 3 mars 2023

Madame Florence CLERMONT-BROUILLET, directrice adjointe

Monsieur Matthieu DEWAS, directeur adjoint

Monsieur Nicolas MORBÉ, directeur adjoint

Madame Christelle FOSSIER, secrétaire générale

Madame Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe

Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service risques

Monsieur Marc MANCINI, adjoint au chef du service risques

Monsieur Xavier STREBELLE, adjoint au chef du service risques

Monsieur Marc GREVET, chef du service eau et nature

Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef de service eau et nature

Monsieur John BRUNEVAL, chef du service énergie, climat, logement aménagement du territoire

Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service information, développement durable et évaluation environnementale

Monsieur Frédéric CARLIER, chef du pôle promotion de la transition

Monsieur Lionel MIS, chef du service sécurité des transports et des véhicules

Monsieur Nicolas BOVE, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Sébastien CARRÉ, chef d'UD de Lille

Monsieur Hakim CHERIGUI, adjoint au chef d'UD de Lille

Monsieur Christophe EMIEL, chef de l'unité départementale du Hainaut

Monsieur Medhy MELIN, adjoint au chef de l'unité départementale du Hainaut

Monsieur Arnaud DEPUYDT, chef de l'unité départementale du Littoral Monsieur Grégory LEFRANCOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral Monsieur Nicolas PACAULT, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral Madame Caroline TAIN, adjointe au chef de l'unité départementale du Littoral

#### Article 2

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe I-1 (mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

Monsieur BIADALA Christophe

Monsieur COURAPIED Laurent

Monsieur DEBONNE Olivier

Madame MAUROUX Sarah

Monsieur SOUTIF Cédric

Madame ALEXANDRE Marie

Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe I-2 (environnement industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent

Monsieur SANTERRE Nicolas

Monsieur COURAPIED Laurent

Madame GABREAU Mathilde

Monsieur COLACCINO Sandro

Monsieur DOURLEN Thomas

Monsieur DEBONNE Olivier

Madame KICHENARADIOU Amélie

Madame PEREZ Charlotte

Monsieur PECQUEUX Mathieu

Monsieur MASSON Vincent

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe I-3 A (Réseaux à risques) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent

Monsieur CARON Philip

Madame GABREAU Mathilde

Monsieur PACOT Guillaume

Monsieur LARUE Quentin

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe I-3 B (Appareils à pression) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent

Madame GABREAU Mathilde

Monsieur PHILIPP Maxime

Monsieur FONTAINE Julien

Monsieur DELANNOY Vincent

Monsieur HAMMER Benoit

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe I-5 (Contrôle de l'ensemble des ouvrages hydrauliques) à :

Monsieur BIADALA Christophe

Monsieur CAFFIN Cyrille

Monsieur PIUSSAN Nicolas

Monsieur VANDEWALLE Thomas

Madame BAYLE Valentine

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe II-1 (Protection de la nature et des paysages) à :

Monsieur BINCE Frédéric

Monsieur GONIDEC David

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe III (Énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth

Monsieur BILLET Fabien

Monsieur FASQUEL Pascal

Monsieur PARADIS Fabien

Madame LENGLET Claire

Madame BERQUET Virginie

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe IV-1 (véhicules) à :

Monsieur BRUNET Didier

Monsieur CARLIER Laurent

Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard

Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric

Madame FREY Claire

Monsieur LECLUSE Jean-Marie

Monsieur BOUSSARD David

Monsieur DEVRED Bruno

Monsieur CARIN Grégory

Monsieur OPIGEZ Pascal

Monsieur LAHONDES Dominique

Madame MARX Florine

Madame ABOULAHCEN Malika

Monsieur HENRIQUES Francisco

Madame TONNEL Christine

Monsieur GANGLOFF Thomas

Monsieur MABUT Harry

Monsieur MARCHAL Eric

Madame LAMAND Stéphanie

Monsieur VUYLSTEKER Alexandre

Monsieur WILLEMART Marcel

Monsieur GIBAULT Aurélien

Monsieur DUBRULLE Grégory

Monsieur VATBLED Philippe

Monsieur PERIN Franck

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Madame MORO Sylvia

Monsieur UYTTENHOVE Vincent

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

Madame CANLERS Elvire

Monsieur DE SAINT VAAST Pascal

Madame AJARRAY-ALIOUCHE Louiza

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe V-1 (sécurité des transports publics guidés) à :

Madame ROUY Patricia

#### à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :
- gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DCS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA, dossier de récolement de sécurité)
- décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais à vide sur une ligne en exploitation

- décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle
- gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)
- décision concernant la gestion des documents
  - Suivi des systèmes en exploitation :
- gestion des événements affectant la sécurité :
- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG
- gestion des situations sensibles :
  - imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
  - > décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation
- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 3 mars 2023, paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à : Madame ROUY Patricia

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :
- gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DCS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA, dossier de récolement de sécurité)
- décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation
- gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)
- décision concernant la gestion des documents
  - Suivi des systèmes en exploitation :
- gestion des événements affectant la sécurité
- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG
- gestion des situations sensibles :
- gestion des situations sensibles :
  - imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
  - > mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité
  - décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation
  - décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

#### Article 5

Délégation est donnée, à l'effet, de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les courriers et décisions relevant du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI) du Hainaut-Cambrésis-Douaisis dans le cadre de l'article 3 – 3 de l'arrêté de création sus-visé

Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service risques

Monsieur Marc MANCINI, adjoint au chef du service risques

Monsieur Christophe EMIEL, Chef de l'unité départementale du Hainaut

#### Article 6

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de monsieur le préfet du Nord, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à monsieur le préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France

Signature numérique de Julien LABIT julien.labit

Date: 2023.03.15 '09:53:49 +01'00

Julien LABIT



#### **ARRÊTÉ**

#### autorisant au titre de 2023

l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État, Branche «routes - bases aériennes » organisés par la Direction Interdépartementale des Routes Nord

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hautsde-France,

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- **Vu** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,
- **Vu** l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État, Branche «routes bases aériennes »,
- **Vu** le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,
- **Vu** l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord,

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes du Nord,

#### **ARRÊTE**

<u>Article 1</u>: Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État sont ouverts au titre de l'année 2023 à la Direction Interdépartementale des Routes Nord.

Article 2: Le nombre de places offertes au concours externe d'agent(e) d'exploitation principal(e) est fixé à 25 Le nombre de places offertes au concours interne d'agent(e) d'exploitation principal(e) est fixé à 20.

#### Article 3: Le calendrier du recrutement est le suivant :

Date limite d'inscription : le 21 avril 2023
Date des épreuves écrites : le 11 mai 2023

- Date des épreuves d'admission : à partir du 12 juin 2023

<u>Article 4</u>: La composition du jury des concours externe et interne d'Agent(e) d'Exploitation Principal(e) des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » est fixée comme suit :

Présidente:

Mme DUBREUX Marie Secrétaire générale

Ingénieure Divisionnaire des Travaux Publics de l'État

Vice-Président:

M. DESCAMPS Jérôme Directeur adjoint Exploitation

Ingénieur des Travaux Publics de l'État hors classe

Membres:

M. BETRANCOURT Guillaume Responsable du Bureau de Pilotage de l'AGR Ouest

Ingénieur des Travaux Publics de l'État

M. LAGIER Yannick Chef du CEI de Steenvoorde

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

M. MALARA Giuseppe Chef du district de Reims-Ardennes

Ingénieur des Travaux Publics de l'État

Mme WITKOWSKI Elisabeth Adjointe au chef du district de Laon

Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable

M. BALAWAJDER Bruno Chef du CEI de Dourges

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

M. BRISSEZ Gérald Chef du CEI d'Arras

Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

Article 2 : Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la conception des sujets et la correction des copies.

Epreuve de français :

Mme LEPEZ Mandy Adjointe au Responsable de la cellule Gestion Finances Marchés

Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

M. BOCQUILLON Laurent

Responsable de la cellule Prévention, hygiène et sécurité

Secrétaire d'Administration et de Contrôle de classe exceptionnelle du

Développement Durable

#### Epreuve d'arithmétiques :

M. COURBON Thomas

Chef du Service des Politiques et Techniques

Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État

M. LHEUREUX Thomas

Responsable du CIGT de LILLE

Ingénieur des Travaux Publics de l'État

#### Epreuve de questionnaire à choix multiples portant sur les règles du Code de la Route :

M. GASKA Didier

Délégué à l'Éducation Routière

Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais

Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la conception et l'évaluation des épreuves pratiques :

M. ROBERT Stéphane

Conseiller de prévention - cellule Prévention, Hygiène et sécurité

Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

M. PARMENTIER Frédéric

Chef du CEI de Reims

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

M. COMINOTTO Silvio

Adjoint au chef du CEI de Dourges

Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

M. HENNERON Stéphane

Responsable travaux au district Amiens-Valenciennes

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

<u>Article 7</u>: L'organisation matérielle du concours est confiée à la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras.

<u>Article 8</u>: Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

1 N MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

Xavier DELEBARRE